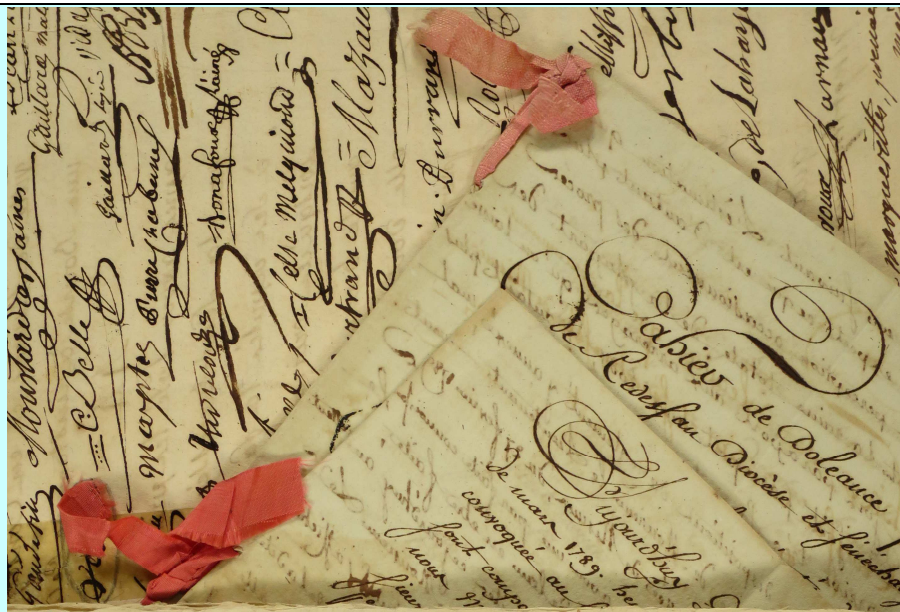


# Les Ateliers pédagogiques

## Archives départementales du Gard

### Extraits de transcriptions

D'après E. BLIGNY-BONDURAND, *Cahier de doléances de la sénéchaussée de Nîmes pour les États généraux de 1789*, imprimerie A. Chastanier, 1909



Cahier de Doléances, plaintes et Représentations  
Représentations du tiers état de la Sénéchaussée  
de Nîmes, pour être porté aux états généraux de 1789.  
Le tiers état de la Sénéchaussée de Nîmes assemblé par  
ordre du Roy, pour porter dans l'assemblée des états généraux  
convoquée par Sa majesté, Les Respectueuses Représentations  
d'un peuple soumis et fidèle et d'expression de ses vœux,

« Cahier de doléances, plaintes et représentations  
du tiers état  
de la Sénéchaussée de Nîmes,  
pour être porté aux Etats généraux de 1789. »

## Activité n°1 : travail sur le préambule et la fin du cahier de doléances

Le préambule est situé au début du cahier de doléances.

« Le Tiers Etat de la Sénéchaussée de Nismes assemblé par ordre du Roy pour porter dans l'assemblée des Etats généraux convoquée par Sa majesté, les respectueuses [réclamations] d'un peuple soumis et fidèle et l'expression de ses vœux, s'empresse de répondre aux vues paternelles du meilleur des Roys et de lui apporter les souhaits de ses peuples [...]. Et puisque le plus grand bienfait [...] de la bonté d'un monarque est d'appeler ses sujets autour de son trône, de le consulter sur tout ce qui peut faire leur bonheur, et de leur tendre une main généreuse, [...] le premier devoir des peuples attendris est de porter aux pieds du souverain les témoignages respectueux de leur immortelle reconnaissance. [... Ils] trouvent dans leur obéissance à leur Roy, dans leur tendresse pour leur père, et dans l'amour qu'il porte lui-même à ses sujets, des puissants motifs pour rompre le silence [...].

[...]

Le Tiers Etat de la Sénéchaussée de Nismes [demande à ses députés de] porter constamment dans leurs cœurs les sentiments d'admiration et d'amour pour leur Roy [...]. »

Activité n°2 : travail sur le chapitre 1 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « De la Constitution ».

*« Chapitre Ier : de la Constitution*

*II*

*L'objet des lois étant de conserver à tous les citoyens sous la protection et par la vigilance du monarque, les biens qu'ils apportent en commun dans la société, les députés ne perdront jamais de vue que les lois doivent tendre à conserver aux hommes la liberté d'agir, de parler, de penser, la propriété de leurs personnes, de leurs biens, de leur honneur et de leur vie, le repos enfin et la sûreté, et que le comble de la perfection dans les lois est de procurer à ceux qui y sont soumis la plus grande somme de bonheur possible.*

*III*

*[...] les lois seront désormais librement consenties [c'est-à-dire votées], pour la nation, dans les Etats Généraux, qu'en conséquence la nation sera périodiquement assemblée, en la personne de ses représentants à des époques fixes et rapprochées. »*



## Activité n°3 : travail sur le chapitre 4 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « De la Liberté ».

### Chapitre IV : De la Liberté.

II.

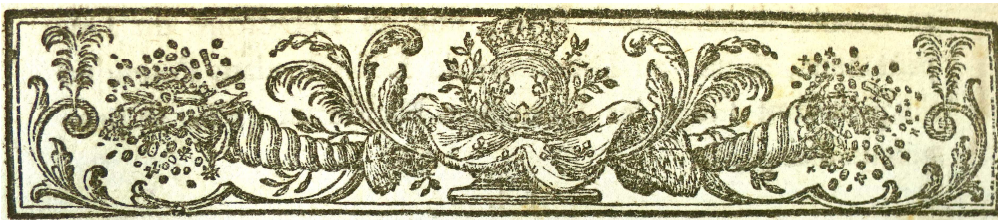
*Il sera représenté sur la liberté de penser que rien n'est plus digne de la sagesse de Sa Majesté que d'avoir permis la libre profession de toute religion fondée sur la saine morale, seul moyen d'éclairer les hommes [...].*

III.

*Que la liberté de la presse soit accordée, sauf aux états généraux de chercher les moyens d'en prévenir les abus, sans néanmoins qu'en aucun cas, la connaissance puisse en être attribuée aux Cours, à moins qu'il n'y ait partie civile plaignante.*

VI.

*Que la libre circulation du commerce soit établie dans tout le royaume, que les douanes soient portées aux frontières et que le droit de leude [taxe de passage qui se levait en Languedoc], péage, pulvérage [taxe perçue par certains seigneurs au passage des moutons sur leur terre], pontonage [taxe perçue lors du passage d'un pont], [...] et autres qui gênent les routes et le commerce, soient supprimés [...].*



Activité n°4 : travail sur le chapitre 3 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « De l'administration de la Justice ».

*Chapitre III : De l'organisation de la justice.*

*Les députés du Tiers Etat de la sénéchaussée apporteront à l'assemblée des états généraux les demandes suivantes :*

*IX.*

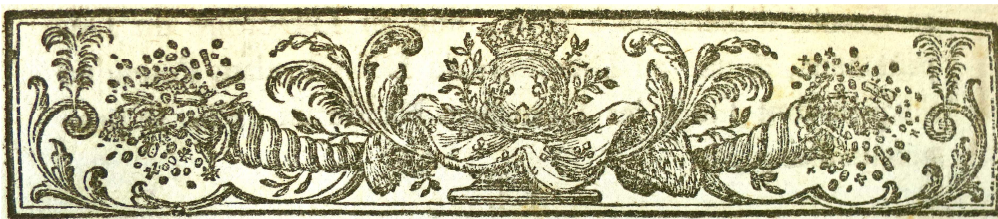
*Que les Codes civils et criminels soient simples, clairs et à la portée de tout le monde.*

*X.*

*Que dans le Code criminel on observe que toute la procédure se commence, se continue et s'achève en public, qu'un Conseil soit donné à l'accusé, et qu'on donne toutes les facilités nécessaires aux prévenus pour mettre au jour l'innocence.*

*XI.*

*Que la rigueur des peines soit adoucie [...]*



## Activité n°5 : travail sur le chapitre 7 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « Des impôts ».

### Chapitre VII : Des impôts.

II.

Que Sa Majesté ayant déclaré qu'elle ne voulait lever aucun impôt qui n'ait été consenti par la nation, il lui plaise de statuer que les subsides et emprunts ne seront désormais établis qu'avec le libre consentement des états généraux [...].

IV.

Que toutes les propriétés et revenus réels soient soumis à l'impôt dans les lieux où ils sont situés, sans égard à la forme et à l'état des propriétaires, en sorte que nul Français n'en soit exempt.

V.

Que l'impôt approche autant qu'il sera possible de la simplicité et de l'unité, en sorte que tout Français puisse en avoir une idée nette et claire.

